

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session du 09 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, le Conseil municipal s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Mr Maurice CHOPIN, Maire, à la suite de la convocation en date du 03 mars 2026.

**Étaient présents** : Mesdames Messieurs Maurice CHOPIN, Caroline BERTHOLET, Carine BOUCHON, Rui DA SILVA SANTOS, Emmanuel DUFOUR, Martine FERRANDON, Marc-Anthony LINDRON, Sylvain PRUGNEAU, Stéphanie VISINONI.

**Était excusée** : Madame Pauline MELOUX-GARAVAGLIA représentée par Mme FERRANDON.

Monsieur Emmanuel DUFOUR a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Décisions prises par délégation du maire :

- Néant

## ❖ Vote compte financier unique Lotissement 2025

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération D2024\_07\_11 du 02 juillet 2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 Lotissement de DEUX-CHAISES ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** que Monsieur le Maire s'est retiré ne prenant pas part au vote et a laissé la présidence à Mme Martine FERRANDON ;

Le CFU Lotissement 2025 présente les résultats suivants :

### INVESTISSEMENT :

		Résultat de clôture au 31/12/2025
Dépenses	149 395,69 €	-21 379,79 €
Recettes	128 015,90 €	

### FONCTIONNEMENT :

		Résultat de clôture au 31/12/2025
Dépenses	130 133,89 €	-2 117,99 €
Recettes	128 015,90 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 Lotissement

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### ❖ Vote compte financier unique Commune 2025

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération D2024\_07\_11 du 02 juillet 2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 Commune de DEUX-CHAISES ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** que Monsieur le Maire s'est retiré ne prenant pas part au vote et a laissé la présidence à Mme Martine FERRANDON ;

Le CFU Commune 2025 présente les résultats suivants :

#### **INVESTISSEMENT :**

		Résultat de clôture au 31/12/2025
Dépenses	559 204,48 €	
<i>Restes à réaliser</i>	<i>126 486,10 €</i>	
Recettes	416 896,70 €	-142 307,78 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>223 167,50 €</i>	

#### **FONCTIONNEMENT :**

		Résultat de clôture au 31/12/2025
Dépenses	428 031,95 €	263 259,99 €
Recettes	691 291,94 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 Commune

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### ❖ Affectation des résultats Lotissement 2025

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Maurice CHOPIN, après avoir approuvé le compte financier unique Lotissement 2025,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

**Constatant** que le compte financier unique fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :

0,00

- un déficit reporté de :

2 117,99

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	2 117,99
- un déficit d'investissement de :	21 379,79
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	21 379,79

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Déficit	2 117,99
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	2 117,99
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	21 379,79

### ❖ Affectation des résultats Commune 2025

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Maurice CHOPIN, après avoir approuvé le compte financier unique Commune 2025,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,  
**Constatant** que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	35 487,82
- un excédent reporté de :	227 772,17
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	263 259,99
- un déficit d'investissement de :	142 307,78
- un excédent des restes à réaliser de :	96 681,40
Soit un besoin de financement de :	45 626,38

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent	263 259,99
Affectation complémentaire en réserve (1068)	45 626,38
Résultat reporté en fonctionnement (002)	217 633,61
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	142 307,78

### ❖ Régie camping municipal : mise en place paiement par carte bancaire

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération D2026\_02\_03 modifiant la régie de recettes du camping municipal en instaurant notamment la possibilité d'accepter les règlements par carte bancaire.

Il donne connaissance à l'assemblée d'une proposition adressée par la société Sextant Monétique pour l'acquisition d'un Terminal de Paiement Électronique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de retenir l'achat d'un Traitement de Paiement Électronique reconditionné pour un montant de 358,80 euros TTC, un abonnement GRPS à 18 € par mois pendant la période d'ouverture du camping et les frais de prestations et consommables associés pour un montant de 165,36 euros TTC. Ces dépenses seront inscrites au budget 2026.
- **CHARGE** le maire d'effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de ce nouveau moyen de règlement
- **AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire et les conseillers municipaux évoquent les sujets suivants :

1. Devis CT ELEC pour garage logement APC : à revoir
2. Tenue bureau de vote 1<sup>er</sup> tour élections municipales 2026

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à vingt et une heures,  
Et ont signé les membres présents,